



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 20 JUIN 2018

20 HEURES 00 À SUNDHOUSE

Date de convocation : 7 juin 2018

Délégués en fonction : 29 Présents : 27 Absents et excusés : Procurations : 2

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Grussenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Patrick SPIEGEL
- **Bindernheim** : M. Joseph BORTOT
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : Mme Colette WEIXLER
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, M. Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Daniel HENNEVILLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

Absents excusés:

M. Bernard SCHULTZ (Titulaire), Mme Denise ADOLF (Titulaire), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Martin KLIPFEL (Titulaire), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Maurice FAHRNER (Procuration à Mme Sabrina HENNINGER), M. Jean-Claude MULLER (Procuration à M. Gille WEBER), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), Mme Marie-Paule FLAITZ (suppléante), M. Sébastien SCHWOEHER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER, M. Thomas MARCHAND (Responsable des Ressources Humaines), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse).

Assistaient en outre :

M. Matthieu HART (suppléant), Mme Ghislaine LEFLAEC (suppléante), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable des Affaires Juridiques), M. Eric CARABIN (Directeur du pôle voirie et réseaux), M. Thierry WALTER (Responsable Pôle animation du Territoire).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 20 JUIN 2018
20 HEURES 00 À SUNDHOUSE

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2018.
3. Décisions du Président et du Bureau.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel - Modification du plan des effectifs.
2. Mutualisation des moyens – Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'Etat Civil.
3. Mutualisation des services – Fonctionnement des périscolaires de Richtolsheim et de Heidolsheim – Mise à disposition de personnel communal.
4. SMICTOM d'ALSACE CENTRALE - Modification de la représentation de la Communauté de Communes.

C. FINANCES

1. Approbation du compte administratif 2017.
2. Adoption du compte de gestion 2017.
3. Affectation des résultats.
4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2017.
5. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2018 – Modalités de répartition.
6. Décision budgétaire modificative n°2.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueils périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – avenant n°2.
2. Accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Modifications tarifaires.
3. Multi-Accueil de Marckolsheim – Rapport d'activités 2017.

E. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique.

F. ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Médiathèques du Ried – Mise en œuvre d'un « Contrat Territoire Lecture » – Convention avec l'Etat.

G. VOEUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ♦ désigne à l'unanimité, comme secrétaire de séance, Monsieur Gérard BERNARD.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ♦ approuve le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Modification du Plan des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ décide de la modification du Plan des Effectifs des différents Budgets par la création des emplois tels que présentés par voie de transformation-suppression des emplois existants ;
- ♦ dit que les dates d'effet pour chacun des emplois concernés ont été précisées lors de la séance;
- ♦ précise que les dossiers d'avancement de grade seront transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ultérieurement pour avis de la CAP.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. **Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'Etat Civil.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'Etat Civil porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin;
- ◆ **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, coordonnateur du groupement et l'habilitant, et l'autorisant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. **Mutualisation des services - Fonctionnement des périscolaires de Richtolsheim et de Heidolsheim – Mise à disposition de personnel communal**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention de mise à disposition à passer avec les Communes de Boesenbiesen et d'Ohnenheim, pour le fonctionnement des sites de Richtolsheim et de Heidolsheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les conventions avec les communes concernées.

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. **SMICTOM d'Alsace Centrale- Modification de la représentation de la Communauté de Communes**

En raison de l'absence de candidat, **le Président** propose de reporter ce point à la prochaine séance et invite les communes à sensibiliser leurs élus sur cette question.

C. FINANCES

1. **Approbation du Compte administratif 2017**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** des comptes 2017 arrêtés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Principal	6483 433,13	12 519 237,47	2 331 304,91	2 047 867	8 814 738,04	14 567 104,47	5 752 366,43
Piscine	730 221,05	745 750,85	17 404,06	59 765,99	747 625,11	805 516,84	57 891,73
Médiathèque	404 938,51	427 814,35	38 421,68	55 101,86	443 360,13	482 916,21	39 556,08
Gendarmerie	45 305,32	106 727,54	2 214 823,30	1 261 919,28	2 260 128,62	1 368 646,82	-891 481,80
EMI	298 989,05	305 497,32	1 476,85	1 139,23	300 465,90	306 636,55	6 170,65
ZAIS	11 562,11	223 675,63	396 685,97	0,00	408 248,08	223 675,23	-184 572,45
PAIM	427 480,01	475 930,12	2 787 371,36	417 305,00	3 214 851,37	893 235,12	-2 321 616,25
REOM	2 226 809,10	2 323 925,27			2 226 809,10	2 323 925,27	97 116,17
TOTAL	10 628 738,28	17 128 558,55	7 829 732,50	3 843 098,36	18 458 470,78	20 971 656,91	2 513 186,13

Restes à réaliser	Montants
Dépenses	947 488,45 €
Recettes	43 400,02 €
Résultat	-904 088,43 €

- ◆ **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes du budget principal et des budgets annexes ;
- ◆ **vote et arrête** les résultats définitifs au titre de l'exercice 2017 comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents. (Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote pour ce point.)

*
**

2. Adoption du Compte de gestion 2017

Le Conseil de Communauté est prié de,

- ◆ **déclare** que les comptes de gestion dressés pour chacun des budgets de l'exercice 2017 par le Trésorier ; visés et certifiés conformes par le Président ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Propositions d'affectations des résultats

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➔ **BUDGET PRINCIPAL**

- ◆ **décide** de l'affectation de 283 437,91 € en section d'investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- ◆ **décide** de la mise en réserve du reste du résultat soit 5 752 366,43 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

➔ **BUDGET ZAI SUNDHOUSE**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **212 113,52 €**
 - Déficit d'investissement : **396 685,97 €**

➔ **BUDGET ZAI MARCKOLSHEIM**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **48 450,11 €**
 - Déficit d'investissement : **2 370 066,36 €**

➔ **BUDGET ZAI HILSENHEIM**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **0 €**
 - Déficit d'investissement : **42 244,43 €**

➔ **BUDGET MEDIATHEQUES**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **22 875,84 €**
 - Excédent d'investissement : **16 680,24 €**

➔ **BUDGET PISCINE**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **15 529,80 €**
 - Excédent d'investissement : **42 361,93 €**

➔ **BUDGET ECOLE DE MUSIQUE**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **6 508,27 €**
 - Déficit d'investissement : **337,62 €**
- ◆ **décide** de l'affectation de 337,62 € en section d'investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ◆ **décide** de la mise en réserve du reste du résultat soit 6 170,65 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

- ◆ **BUDGET GENDARMERIE**

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **61 422,22 €**
 - Déficit d'investissement : **952 904,02 €**

➔ BUDGET ORDURES MENAGERES

- ◆ **constate** comme suit les résultats de l'exercice 2017 :
 - Excédent de fonctionnement : **97 116,17 €**

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2017

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour la Communauté de Communes, pour l'année 2017 ;
- ◆ **décide** que ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité.

*

**

5. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2018 - Modalités de répartition

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **arrête** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres selon la méthode de droit commun (identique au dispositif arrêté en 2017) ;
- ◆ **prend acte** que pour l'année 2018 la contribution de la Communauté de Communes et des communes est fixée comme suit :

Collectivité	Contribution en €	%
CCRM	427 379	44,80
ARTOLSHEIM	20 205	2,12
BINDERNHEIM	17 618	1,85
BOESENBIESEN	5 181	0,54
BOOTZHEIM	10 783	1,13
ELSENHEIM	14 900	1,56
GRUSSENHEIM	13 989	1,47
HEIDOLSHEIM	7 695	0,81
HESSENHEIM	10 409	1,09
HILSENHEIM	43 232	4,53
MACKENHEIM	20 552	2,15
MARCKOLSHEIM	230 483	24,16
OHNENHEIM	16 506	1,73
RICHTOLSHEIM	7 302	0,77
SAASENHEIM	9 711	1,02
SCHOENAU	26 873	2,82
SCHWOBSHEIM	4 793	0,50
SUNDHOUSE	32 103	3,37
WITTISHEIM	34 297	3,59
TOTAL	953 957	100,00

- ◆ **charge** le Président de notifier cette répartition au représentant de l'Etat.
Adopté à l'unanimité.

*

**

6. Décision budgétaire modificative n°2

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
020	011	Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de services	+ 1 140	Patch pour le prélèvement à la source ciril RH
020	011	Charges à caractère général	6184	Versements à des organismes de formation	- 1 140	
020	011	Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de services	+ 384	CDC FAST 2 clefs Chambersign
811	67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	+ 2 781.48	Régularisation reprise du résultat eau Grussenheim
01	014	Atténuation de produits	739223	FPIC	7 379	Complément FPIC
	022	Dépenses imprévues			- 7 379	
020	012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	-1 582.74	
020	012	Charges de personnel et frais assimilés	64131	Rémunérations	-1 582.74	
TOTAL =					0	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
n			001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 18 075.02	Régularisation reprise du résultat eau Grussenheim
TOTAL =						+ 18 075.02	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	10	Dotations fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 18 075.02	Régularisation reprise du résultat eau Grussenheim
TOTAL =					+ 18 075.02	

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. **Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Avenant n°2.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la modification des horaires de fonctionnement du service d'accueil périscolaire et des ALSH du mercredi, par voie d'avenant à la DSP pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des ALSH ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant avec l'AGF.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. **Accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) – Nouvelle tarification**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les nouvelles grilles tarifaires applicables dans les accueils périscolaires et les ALSH du territoire ;
- ◆ **décide** de leur application à compter du 3 septembre 2018 ;
- ◆ **charge** le Président de notifier ces nouveaux tarifs à l'AGF du Bas-Rhin, gestionnaire des accueils périscolaires et des ALSH de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. **Multi-accueil de Marckolsheim – Rapport d'activités 2017**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activités du Multi-accueil de Marckolsheim pour l'année 2017.

E. HABITAT

1. Plan local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

F. ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Médiathèques du Ried – Mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture Convention avec l'Etat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention avec l'Etat portant sur la mise en place, à partir du 1^{er} janvier 2019, d'un « Contrat Territoire Lecture » ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

G. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à Marckolsheim, le 22 juin 2018

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

